

**LNE**

Le progrès, une passion à partager

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèle  
n° F-07-K-0110 du 29 janvier 2007**

---

Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par décision du 22 août 2001

DDC/72/F090535-D1

**Alcoomètres volumiques ALLA (Classe II) et thermomètres non incorporés utilisés lors  
de la détermination du titre alcoométrique**

-----

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/CEE du 26 juillet 1971 modifiée relative aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 76/765/CEE du 27 juillet 1976 relative aux alcoomètres et aréomètres pour alcool, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié portant application des prescriptions de la CEE relatives aux dispositions communes aux instruments de mesure et méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 79-200 du 5 mars 1979 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les alcoomètres, les aréomètres pour alcool et les tables alcoométriques.

**FABRICANT :**

ALLA France – ZI du Bompas – 49120 CHEMILLE

**OBJET :**

Le présent certificat concerne les alcoomètres de classe II dont les caractéristiques sont définies ci-après et les thermomètres de  $-1\text{ }^{\circ}\text{C}$  à  $+35\text{ }^{\circ}\text{C}$  à dilatation de mercure et gaine de verre utilisés en association avec ces alcoomètres gradués respectivement tous les  $0,1\text{ }^{\circ}\text{C}$  et tous les  $0,5\text{ }^{\circ}\text{C}$ .

**CARACTERISTIQUES :**

Les caractéristiques des alcoomètres objet du présent certificat sont les suivantes :

- Classe de l'instrument : II
- Echelon : 0,1 % vol
- Etendue nominale : inférieure ou égale à 10 % vol
- Longueur moyenne minimale de l'échelon : 1,05 mm
- Erreur maximale tolérée :  $\pm 0,1\text{ }^{\circ}\text{C}$  vol

Les caractéristiques géométriques détaillées sont données en annexe au présent certificat.

Les caractéristiques des thermomètres objet du présent certificat sont les suivantes :

- Graduation par  $0,1\text{ }^{\circ}\text{C}$  pour l'un et par  $0,5\text{ }^{\circ}\text{C}$  pour l'autre.

---

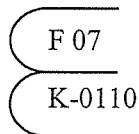
**Laboratoire national de métrologie et d'essais**

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00  
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244  
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

- longueur minimale de l'échelon : 0,8 mm pour le thermomètre gradué par 0,1 °C et 1,0 mm pour le thermomètre gradué par 0,5 °C.
- erreur maximale tolérée : 0,10 °C pour le thermomètre gradué par 0,1 °C et 0,20 °C pour le thermomètre gradué par 0,5 °C.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Le sigle d'approbation de modèle,



devant figurer sur les instruments concernés est apposé à l'intérieur de la carène.

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :**

La vérification primitive est effectuée en trois points au moins, répartis sur toute l'étendue nominale de l'échelle.

La marque de vérification primitive est apposée au dos des alcoomètres, dans le tiers supérieur de la carène.

**IDENTIFICATION :**

Les inscriptions suivantes sont marquées à l'intérieur de la carène de façon lisible et indélébile :

- classe II
- % vol
- 20 °C
- éthanol
- l'identification du fabricant

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/F090535-D1 et chez le fabricant.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le Directeur Général

Laurence D'AGALLIER  
Directrice Développement et Certification

